

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 13/12/2019
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie</i>
Dont Présents non votants : 0	<i>sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Représentés : 0	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES
Votants: 18	
Pour: 18	
Contre: 0	<b>Représentés:</b>
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés :</b> Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

#### Objet: Mise en place d'un service de Conseil en Énergie Partagé

La Direction Régionale Occitanie de l'ADEME a lancé un appel à candidatures afin de déployer le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Ce dispositif, qui était précédemment porté sur le département par le Syndicat Hérault Energies, permet de délivrer un conseil personnalisé aux communes dans toutes ses démarches touchant à la gestion et la réduction des consommations d'énergie du patrimoine public.

Ainsi, plusieurs communes peuvent mutualiser les compétences d'un conseiller en énergie qui est en capacité d'établir, pour une dizaine de communes par an (ou l'équivalent de 12 000 habitants selon les statistiques nationales), un diagnostic énergétique complet et des préconisations d'actions qui peuvent permettre d'économiser jusqu'à 3 €/hab./an en moyenne.

La réalisation de ce bilan énergétique est effectuée par un inventaire et une collecte de données concernant le patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif, etc...), l'éclairage public et les véhicules. La synthèse de ces éléments permet d'identifier les mesures ne nécessitant pas ou peu d'investissement : optimisation des conditions tarifaires, mise en œuvre d'une régulation, adaptation des consommations à l'usage, etc...

L'aide de l'ADEME dans le cadre de cet appel à candidatures portera sur :

1. les dépenses internes de personnel liées au programme d'actions sur le territoire, avec une aide forfaitaire maximum de 24 000 €/an sur 3 ans par Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) technique ;
2. les dépenses d'acquisition de matériels et équipements, de communication et de formation à hauteur de 100 % dans la limite de 10 000 € pour les 3 ans.

Le coût prévisionnel de cette action est envisagé pour un montant total de fonctionnement de 39 000 € TTC/an. Le plan de financement suivant pourrait être sollicité :

- ADEME (61.5 %) : .....	24 000.00 €
- Département de l'Hérault (18.5 %) : .....	7 200.00 €
- Autofinancement (20 %) : .....	7 800.00 €

La valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) des travaux identifiés par le CEP et l'adhésion des communautés de communes au Pays, permettent d'envisager de mettre en place ce service gratuitement à disposition des communes intéressées.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la candidature du Pays pour la mise en place d'un service de Conseil en Énergie Partagé et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la candidature du Pays pour la mise en place d'un service de Conseil en Énergie Partagé et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Fait à Prades-sur-Vernazobre, le 20 décembre 2019.

**Le Président,  
Jean ARCAS**

